

Le DÉPARTEMENT de l'INDRE

RECRUTE

pour sa Direction de la Prévention et du Développement Social

<p>LE RESPONSABLE du SERVICE d'ACTION SOCIALE et du DEVELOPPEMENT LOCAL (S.A.S.D.L.)</p>



Placé sous l'autorité du Directeur de la Prévention et du Développement Social, ses missions seront les suivantes :

MISSIONS :

Le responsable du S.A.S.D.L. est responsable du fonctionnement des cinq Circonscriptions d'Action Sociale, services de proximité du Département mettant en œuvre l'action sociale territorialisée dans le cadre des missions définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles et dans le cadre de l'organisation, des orientations et des priorités définies par le Président du Conseil départemental et l'Assemblée départementale, et notamment en matière de lutte contre l'exclusion, d'insertion, de protection de l'enfance, d'accompagnement social.

Le responsable du S.A.S.D.L. est le garant de la coordination de l'action sociale territorialisée et de sa cohérence avec les orientations départementales, et de la coordination de l'action sociale territoriale avec les partenaires institutionnels et les politiques publiques complémentaires.

Il contribue à l'élaboration de la politique départementale en faveur des populations en situation de précarité ou d'exclusion, et en matière de prévention des dysfonctionnements familiaux et de protection de l'enfance.

Fonction d'étude

- observation et analyse des besoins départementaux en matière de réponse sociale à partir des données transmises par les circonscriptions et d'autres sources d'information,
- réflexion et propositions sur l'adaptation du dispositif d'action sociale territorialisée,
- traitement des données statistiques.

Fonction de conception

- élaboration de propositions d'organisation de réponses adaptées aux besoins repérés,
- élaboration de procédures nécessaires à la mise en œuvre et à la sécurisation de l'intervention sociale.

Fonction d'animation, d'organisation, de contrôle et d'évaluation en interne

- animation et contrôle de l'application de la politique d'action sociale dans les circonscriptions,
- gestion et animation de la cellule de recueil et de traitement des informations préoccupantes,
- évaluation du dispositif d'action sociale territorialisée,
- contrôle de l'application des procédures,
- soutien technique dans la recherche de réponses adaptées pour les situations les plus complexes,
- coordination avec les différents responsables de services de la Direction de la Prévention et du Développement Social,

- transmission d'informations d'ordre technique, réglementaire, administratif aux agents du service,
- proposition de la répartition des moyens humains de l'action sociale territorialisée en lien avec les responsables de circonscription,
- encadrement hiérarchique et technique des responsables de circonscription,
- entretiens professionnels avec les agents du service et les responsables de circonscription.

Fonction d'animation, de représentation et de coordination avec les partenaires extérieurs

- coordination avec les différents partenaires,
- représentation de la collectivité et participation à l'ensemble des dispositifs, instances et travaux liés aux politiques publiques dans le champ social et médico-social sur le territoire départemental (contrat de ville, contrat locaux de santé, plans départementaux en matière d'hébergement, de logement, d'insertion, de services aux familles, etc),
- organisation et suivi des partenariats nécessaires à l'exercice des missions du service (assistante sociale en commissariat et en gendarmerie, protocoles relatifs aux informations préoccupantes, au SNATEM, conventions de partenariat en matière de prévention des mauvais traitements aux enfants, etc),
- transmission d'informations d'ordre technique, réglementaire, administratif, aux partenaires.

PROFIL :

- Qualification : le responsable du service d'action sociale et du développement local est un cadre de l'action sociale, ayant une grande expérience opérationnelle
- Cadre d'emplois des attachés et des conseillers socio-éducatifs.

CONDITIONS de RECRUTEMENT :

- Temps plein
- Mutation, détachement ou inscription sur la liste d'aptitude ou à défaut par voie contractuelle
- Poste basé à Châteauroux
- Titulaire du permis B
- Rémunération statutaire + primes.



POSTE à POURVOIR pour le 1^{er} juillet 2019



Les candidatures manuscrites accompagnées d'un curriculum vitae détaillé sont à adresser à M. le Président du Conseil départemental de l'Indre, Direction des Relations Humaines, Place de la Victoire et des Alliés, CS 20639, 36020 CHATEAUROUX CEDEX.

La limite des candidatures est fixée au : **1er mars 2019.**